

Immigration—Loi

M. Langdon: Monsieur le Président, franchement, le député montre combien est ridicule sa proposition.

Les réfugiés arrivent dans notre pays. Ils devraient avoir le droit qu'on examine leur dossier de façon à déterminer s'ils risquent, comme l'indique la Convention relative aux réfugiés, convention que nous avons signée, de graves préjudices ou même la mort, au cas où on les refoulerait dans leur pays. C'est le fondement de la détermination du statut de réfugié. Nous devrions procéder conformément à nos traditions qui respectent les garanties procédurales prévues par la loi et rejeter cette police des idées proposée par le député, laquelle est une absurdité.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président . . .

M. Friesen: Vous avez jusqu'à 13 h 55.

M. Berger: Je notais simplement l'heure car il me suffit d'écouter le secrétaire parlementaire durant quelques minutes pour m'emporter et continuer à parler durant des heures. J'ai donc pris soin de noter l'heure, afin de pouvoir tout dire durant les 20 minutes qui me sont allouées.

Nous sommes en présence d'une manifestation de démagogie à son meilleur, comme seul le secrétaire parlementaire pouvait nous en donner une. C'est la démagogie que pratique le gouvernement depuis qu'il a présenté son projet de loi sur les réfugiés en mai 1987. C'est la démagogie à laquelle nous a habitués l'ancien ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le député de Roberval (M. Bouchard). C'est la démagogie à laquelle nous a habitués l'ancien ministre d'État (Immigration), le député de Dollard (M. Weiner).

C'est la démagogie à laquelle nous a habitués le secrétaire parlementaire actuel qui lors des débats précédents sur le projet de loi C-55 et peut-être aussi sur le projet de loi C-84 affirmait qu'environ 5 milliards de personnes dans le monde voudraient venir s'établir au Canada si nous n'érigions pas à nos frontières ces murs que représentent les projets de loi C-55 et C-84. Je lui ai déjà reproché de citer des chiffres de ce genre. J'invite les députés à consulter le hansard pour constater ce que le secrétaire parlementaire a dit.

Je le répète, nous parlons du secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Friesen) . . .

M. Friesen: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je pense que mon honorable ami voudra être exact quand il s'en prend à moi. S'il se reporte au hansard d'août ou de septembre dernier, il constatera que je parlais du caractère illimité de la situation que la décision Singh a apportée au régime canadien en donnant à tous le droit à une audience orale. Quoique arrive au Canada aurait droit à une audience orale. Il s'ensuit que 5 milliards de personnes pourraient en profiter. Cela n'a rien à voir avec le projet de loi C-55 ou le projet de loi C-84.

M. Berger: Monsieur le Président, le député vient de se trahir. Il vient encore de se mettre les pieds dans le plat. Je le répète, il s'agit du secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. C'est lui qui est censé occuper un poste de confiance et il devrait exposer honnêtement les faits aux Canadiens de façon à ne pas les induire en erreur ni aviver leurs craintes.

Que le député aille jusqu'à employer un tel chiffre, à insinuer, en parlant de toute la population du globe, que, si nous accordons une audience aux réfugiés pour qu'ils présentent tous les faits entourant leur situation, tous les réfugiés demanderont asile au Canada, cela illustre bien l'irresponsabilité du gouvernement et l'attitude démagogique dont il a fait preuve envers les Canadiens au cours des dix-huit derniers mois, depuis le dépôt de ce projet de loi.

● (1340)

Tout cela me rappelle une définition ou une remarque sarcastique que j'ai lue il y a une semaine ou deux selon laquelle un démagogue est une personne qui simule la tempête pour convaincre la foule d'un imminent danger. C'est exactement ce que le gouvernement tente de faire depuis 15 ou 16 mois. Il tente de convaincre les Canadiens qu'une tempête se lève et qu'il faut se protéger, sinon nous serons ensevelis sous l'avalanche des centaines de milliers de réfugiés qui se ruent sur notre frontière.

Il me vient à l'esprit un commentaire du rabbin Gunther Plaut devant le Conseil canadien des réfugiés, lors de la réunion tenue il y a un an. Il a fait observer que le gouvernement utilisait ce genre de termes, des termes qui ont trait au climat, aux vagues, au déluge, qui sont censés évoquer l'idée d'une calamité naturelle, d'un phénomène qui échappe au contrôle de l'homme, et cela pour loger la crainte dans l'esprit des gens et la cultiver.

Les mots me manquent pour condamner avec assez de véhémence ce genre d'attitude. Le secrétaire parlementaire a fait des commentaires dans la même veine tout juste après l'intervention du député d'Essex—Windsor (M. Langdon). Il a dit que les Canadiens méritaient d'être protégés de gens qui pouvaient inciter à la violence. Il a dit que le monde avait changé depuis 1848. Il a parlé des idéologies qui circulent aujourd'hui, et on peut supposer qu'il faisait allusion à des idéologies dangereuses. Il a dit que les Canadiens méritaient d'être protégés, que nous avions le droit d'être sélectifs et de vivre en sécurité. Encore une fois, monsieur le Président, on joue avec les peurs des Canadiens et on les cultive d'une façon tout à fait irresponsable.

Bien des choses ont changé depuis 1848. Il y a eu entre autres la Convention de Genève de 1951, qui s'est passablement écartée du principe antérieur selon lequel tout pays souverain exerçait un contrôle absolu sur ceux à qui il ouvrait ses frontières. La Convention de Genève a été mise en vigueur après la dernière guerre mondiale. Comme nous le savons, durant cette guerre, des centaines de milliers de personnes sont devenues des victimes parce qu'elles n'avaient nulle part où aller. Aucun pays ne voulait les accepter. On a jugé nécessaire d'accorder aux individus la possibilité d'assurer leur propre salut dans une certaine mesure, sans devoir attendre la permission d'un pays, sans devoir attendre d'être choisi par un agent consulaire ou le responsable d'une ambassade, et sans avoir à faire la queue pour se faire dire avec condescendance qu'un pays a daigné les accepter.